



## INFORMATIONS PARENTS



### ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2024

#### ENTRÉE ET SORTIE :

Toutes les entrées et sorties (garderies comprises) se font à la grille verte dans le chemin des écoliers comme les autres années.

#### CAMPING À VERTON :

Pour les 6-8 ans, le camping n'est pas une obligation. Il a lieu de la nuit du mardi 16 au mercredi 18 et de la nuit du mardi 30 au mercredi 31 pour le mois de juillet 2024. **Le camping se déroulera à Verton.**

**Par contre pour les 9-11 ans** les enfants inscrits la semaine du camping sont obligés d'y rester.

En effet les enfants sont déclarés sur le lieu du camping et non dans les locaux de l'accueil de loisirs. Il a lieu du lundi 22 au jeudi 25 pour le mois de juillet 2024 à **Beurainville** et du lundi 5 au jeudi 8 pour le mois d'août 2024 (**lieu à confirmer**).

#### CAMPING :

Une fiche d'inscription sera à remplir le jour de l'inscription. Voici un trousseau type dont votre enfant aura besoin lors de son séjour :

- Un duvet et un oreiller
- Un pyjama
- T-shirts
- Un pantalon ou jogging
- Une paire de basket
- Un k-way
- Un sac à linge sale
- Un nécessaire de toilette (serviette, gant de toilettes, savon, shampoing, brosse à dents...)
- Pour les 9-11 ans: un V.T.T en état de marche (vérification de système de freinage) ainsi que le casque et le gilet fluo de sécurité
- Possibilité de prendre votre tente personnelle
- Un tapis de sol
- Des paires de chaussettes
- Shorts
- Des sous-vêtements
- Une paire de tong
- Peigne ou brosse à cheveux



Le tarif des repas camping est le suivant :

- Petit déjeuner : 1 euro pour un vertonnois, 1 euro 20 pour les extérieurs
- Déjeuner : 3 euros 30 pour un vertonnois, 3 euros 50 pour les extérieurs
- Dîner : 3 euros 30 pour un vertonnois, 3 euros 50 pour les extérieurs

Soit **pour les 6-8 ans** : rajouter 4 euros 30 par enfant pour un vertonnois, 4 euros 70 par enfants pour les extérieurs.

Soit **pour les 9-11 ans** : rajouter 26 euros 10 pour un enfant vertonnois ne mangeant pas à la cantine ( 28 euros 10 pour les extérieurs) et 12 euros 90 pour un enfant vertonnois mangeant à la cantine (14 euros 10 pour les extérieurs)

#### MUSIQUE :

Durant les 5 semaines de l'accueil de loisirs le thème général est la musique. Si vous connaissez une personne jouant un instrument de musique, faisant partie d'un orchestre ou même une chanteuse ou chanteur merci de téléphoner à Mr DEMAREY.

### **GOUTER :**

Le goûter de 16h00 est fourni par l'accueil de loisirs.

### **ABSENCE :**

Pour une question de sécurité et d'organisation en cas d'absence de votre enfant, merci d'avertir le directeur de l'accueil de loisirs au **06 79 12 69 16**.

**REMBOURSEMENT - CERTIFICAT MEDICAL :** Suite à la délibération du conseil municipal il a été voté : « Il n'y a plus de remboursement possible même avec une présentation du certificat médical ».

## **TRI ALIMENTAIRE - TRI SELECTIF - RECYCLAGE**

### **LOI EGalim**

**GOURDE :** Merci de fournir à votre enfant une gourde étiquetée à son nom. **Pour rappel avec la loi EGalim l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique est interdite en restauration collective.**

**CA2BM :** Un tri alimentaire est effectué durant l'accueil de loisirs (cantine, goûter, pique-nique..) dans la continuité de la restauration scolaire.

**CARTON :** L'accueil de loisirs recherche des cartons pour ses activités manuelles

## **GRAND JEU AVEC LES PARENTS ET GOUTER AVEC LES PARENTS**

**LOI :** La [loi n° 2022-140 du 7 février 2022](#) relative à la protection des enfants a renforcé le contrôle des antécédents judiciaires de tous les professionnels et bénévoles intervenant auprès des jeunes notamment dans les accueils collectifs de mineurs (ACM). Elle modifie notamment l'article [L133-6 du code de l'action sociale et des familles](#) (CASF) dont les dispositions fondent le régime d'incapacité d'exercice applicable à ces structures. La loi clarifie le régime d'incapacité précité en prévoyant notamment que le contrôle des antécédents judiciaires des personnes participant aux ACM s'exerce quelle que soit la nature et la durée de leur intervention, qu'ils l'exercent de façon permanente, occasionnelle ou bénévolement. Nous devons donc déclarer toutes les personnes ayant un contact avec les enfants. **De ce fait pour l'instant, à l'accueil de loisirs de Verton nous n'organiserons plus de goûter parents-enfants et plus de grand jeux parents-enfants**

## **POUR LES SORTIES**

(programme donné à partir du 24 juin 2024)

**SORTIE VELO :** Pour les sorties vélos votre enfant aura besoin dès le matin de son vélo (vt), d'un casque et d'un gilet jaune.

Pour toutes questions vous pouvez contacter le directeur de l'accueil de loisirs au **06 79 12 69 16** ou par mail à [clsh.verton@orange.fr](mailto:clsh.verton@orange.fr)